



RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE PRODUCTEURS AGRICOLES DE  
L'AFRIQUE DE L'OUEST  
*Afrique Nourricière*  
09 BP 884 Ouagadougou 09 - Tel (226) 50-36-08-25 ; Tel/Fax : 50-36-26-13 ;  
Site : [www.roppa.info](http://www.roppa.info) ; Email : [roppa@roppa-ao.org](mailto:roppa@roppa-ao.org); [roppabf@liptinfor.bf](mailto:roppabf@liptinfor.bf) ;

---

**Forum sur la Souveraineté Alimentaire, Niamey, 7-10 novembre 2006**

## **Souveraineté alimentaire et cultures d'exportation** *La CEDEAO peut-elle créer un OPEP du cacao durable?<sup>1</sup>*

**Document préparé pour le**

Niek Koning & Roel Jongeneel  
Université de Wageningen, Pays-Bas

---

<sup>1</sup> Nous remercions Emmanuel Dormon, Ekko van Ierland, Peter Robbins and Marius Wessel pour des commentaires précieux qui nous ont aidé à écrire ce document. Nous restons pleinement responsable de son contenu. Nous remercions Jacques Berthelot pour avoir traduit ce texte en français.

## 1. Introduction

Les organisations agricoles, ONG et gouvernements des pays à bas revenu mettent en avant la *souveraineté alimentaire* comme concept directeur de la politique des échanges agricoles. Ils font ressortir que la nourriture est trop importante pour faire dépendre des populations entières des importations provenant du marché mondial. De plus, la production des cultures vivrières est vitale pour les moyens d'existence de millions d'agriculteurs pauvres dans les pays en développement. C'est pourquoi les pays doivent avoir le droit fondamental de protéger leurs producteurs de cultures vivrières des importations à bon marché avec lesquelles elles ne sont pas compétitives.

La *Souveraineté alimentaire* est opposée aux prescriptions néo-libérales qui poussent les pays en développement à se reposer de toute urgence sur les cultures d'exportation et à ouvrir leurs frontières aux importations alimentaires. Pour autant, même si l'on rejette une croissance basée unilatéralement sur l'exportation, les cultures d'exportation restent importantes pour la balance commerciale et les moyens d'existence de nombreux ménages dans les pays à bas revenu. Ceci amène la question de savoir quel rôle les cultures d'exportation peuvent-elles jouer dans une politique qui prend la souveraineté alimentaire comme idée directrice. Pour clarifier cette question, nous traiterons deux points dans ce document :

- Quelles sont les raisons d'une stratégie de souveraineté alimentaire, et que cela signifie-t-il pour les cultures d'exportation?
- Comment peut-on améliorer les prix au producteur des cultures d'exportation, et que pourrait faire la CEDEAO à cet égard?

A la fin du document, on présentera un plan d'action en dix étapes pour améliorer les prix du cacao, dont la CEDEAO est le producteur mondial numéro un.

## 2. Cultures d'exportation et souveraineté alimentaire

### *Agriculture, développement économique et marché mondial*

L'agriculture est le démarreur du développement économique. Le développement agricole fournit des opportunités aux industries agroalimentaires, de la nourriture aux travailleurs non agricoles, et des marchés ruraux pour les industries urbaines.<sup>2</sup> Dans pratiquement tous les pays développés, la croissance économique moderne a commencé à partir d'une révolution agricole.<sup>3</sup>

Pour permettre à l'agriculture de jouer son rôle de démarreur du développement, les agriculteurs ont besoin de prix qui leur permettent d'investir et de combattre la dégradation des sols. Dans les siècles précédents, cela était moins un problème. La croissance démographique accroissait les prix agricoles parce qu'elle augmentait la demande de nourriture. Cependant ceci a changé dans notre monde moderne. Depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les transports à bon marché et les hausses rapides de rendement ont entraîné une surproduction mondiale. Cela a entraîné la baisse et l'instabilité des prix sur les marchés agricoles mondiaux, ce qui a conduit au besoin de politiques de soutien des prix et de gestion internationale de l'offre. C'est pourquoi le GATT - le traité international sur le commerce qui a précédé l'OMC - n'a pas prescrit le libre-échange pour les produits agricoles, mais a permis aux pays de protéger leurs agriculteurs pourvu qu'ils contrôlent leur production.

Un autre document écrit pour ce forum (Koning 2006) explique comment l'UE et les USA ont violé cette condition. Ils ont protégé leurs agriculteurs mais, au lieu de contrôler l'offre, ils ont exporté à prix de dumping leurs excédents croissants sur le marché mondial. Durant les négociations de l'Uruguay Round (1986-93), ces puissances ont imposé une nouvelle règle qui leur permettait de donner des aides directes à leurs agriculteurs sans obligation de contrôler leur production. En passant d'un soutien des prix à un soutien par des aides directes qu'ils étaient les seuls à pouvoir accorder, ils pouvaient continuer à exporter à des prix inférieurs à leurs propres coûts de production. En même temps, le reste du monde était obligé de réduire ses défenses tarifaires. Les pays en développement ont obtenu un "traitement spécial et différencié", qui leur laissait une certaine marge de manœuvre pour maintenir des droits de douane à l'importation. Mais les USA, l'UE, la Banque mondiale et le FMI ont fait pression sur eux pour qu'ils n'utilisent pas cette marge, prétendant qu'il serait meilleur pour les pays en développement de libéraliser leurs politiques commerciales.<sup>4</sup>

---

<sup>2</sup> Johnston & Mellor (1961). Block & Timmer (1994). Delgado et al. (1993). Hazell & Roell (1983). Certains économistes pensent qu'aujourd'hui une hausse des revenus agricoles n'est plus essentielle au développement parce que, dans une économie mondialisée, la demande d'exportation peut remplacer la demande intérieure qui est alimentée par les revenus des agriculteurs. C'est pourquoi le développement économique pourrait démarrer directement d'une quelconque industrie d'exportation, même si l'agriculture stagne. Pourtant ces experts oublient que les entreprises industrielles dépendent de l'embauche d'ouvriers et sont impliquées en permanence dans des transactions commerciales, si bien qu'elles peuvent seulement prospérer quand les talents commerciaux, la discipline au travail, et la confiance en des personnes non apparentées sont suffisamment développés. Un certain développement antérieur est nécessaire pour créer ces conditions avant qu'une industrialisation réussie soit possible. Le développement agricole peut remplir cette fonction, parce qu'elle dépend moins de travailleurs salariés et de transactions constantes que l'industrie, alors même que son développement continue à encourager ces conditions (cf. aussi Timmer 1995).

<sup>3</sup> Kuznets (1966). Timmer (1988).

<sup>4</sup> Anderson & Martin (2005). Voir FAO (2006) pour une critique des études sur les modèles qui sous-tendent ces assertions.

Tandis que ces deux puissances continuaient ainsi à protéger leurs propres agriculteurs, ils contrecarraient les accords internationaux de matières premières qui pouvaient soutenir les prix des cultures tropicales d'exportation.<sup>5</sup> Dans les années 1980, l'effondrement des quelques accords existant a entraîné une chute prolongée des prix des produits comme le café et le cacao. Ces chutes ont été exacerbées par le fait que les donateurs internationaux ont pressé les pays en développement d'accroître leurs cultures d'exportation. Ainsi la crise du café a continué avec la multiplication par 10 de la production au Vietnam durant les années 1990. Dans les années récentes, la guerre en Côte d'Ivoire et les faibles récoltes au Brésil ont permis une certaine reprise des prix du cacao et du café, mais de nouvelles chutes de prix sont à prévoir quand ces causes temporaires auront disparu.

En bref, à la fois pour les cultures tropicales comme le cacao et le café et pour les cultures mixtes comme les céréales et le coton, les politiques égoïstes des USA et de l'UE entravent une amélioration des prix mondiaux. Dans une telle situation, le seul expédient laissé aux pays à bas revenu est de former des unions douanières régionales et de revendiquer leur propre marché intérieur en utilisant des droits à l'importation pour protéger leurs agriculteurs contre les importations à bon marché qu'elles ne peuvent pas concurrencer. Cette option implique de prioriser les cultures vivrières et d'autres cultures pouvant être vendues sur le marché intérieur. Cela exige d'augmenter les droits à l'importation, et de faire montre d'une résistance déterminée aux tentatives (y compris des Accords de Partenariat Economiques de l'UE) de supprimer la marge de manœuvre dont les pays à bas revenu disposent pour imposer de tels droits. A notre avis, ce sont les raisons de l'idée de *souveraineté alimentaire* que les organisations agricoles et les gouvernements des pays à bas revenu opposent à la pseudo-libéralisation que les USA et l'UE s'efforcent de vendre au monde entier. Dans un monde meilleur, où une gestion de l'offre multilatérale soutiendrait les prix internationaux, les pays à bas revenu pourraient aussi garantir leur sécurité alimentaire et leur développement économique en se spécialisant dans des cultures d'exportation appropriées et en important une partie de leur alimentation, bien qu'ils auront toujours besoin d'une certaine protection contre la domination de l'agribusiness des autres régions. Mais, dans le monde tel qu'il est, ils ne peuvent atteindre ces objectifs qu'en protégeant systématiquement leurs propres producteurs de cultures vivrières.

#### ***Qu'est-ce que cela signifie pour les cultures d'exportation?***

Est-ce que la stratégie ci-dessus signifie que l'on peut ignorer les cultures d'exportation? Nous pensons que non. Les cultures d'exportation peuvent s'intégrer dans une stratégie priorisant la protection des cultures vivrières du marché intérieur, pourvu que certaines conditions soient remplies :

- *Les cultures d'exportation doivent soutenir et non détruire les moyens d'existence des ruraux.* Il faut éviter une évolution telle que celle qui prévaut dans certaines parties d'Amérique latine, où les cultures d'exportation sont couplées à une éviction massive des petits agriculteurs ou à une grave exploitation des ouvriers agricoles. En Afrique de l'Ouest les cultures d'exportation sont largement produites dans de petites exploitations. Néanmoins, dans certains endroits, de sérieux problèmes de relations du travail sont apparus.<sup>6</sup> La protection des travailleurs et une réforme foncière peuvent être nécessaires pour redresser cette situation.
- *Les cultures d'exportation doivent laisser intacte la base des ressources naturelles.* Actuellement l'impact sur les ressources naturelles diffère selon les cultures. Par exemple, alors que l'engrais chimique appliqué au coton aide à limiter l'exploitation minière du sol, les techniques de production en cours du cacao entraînent une déforestation et une dégradation du sol (voir ci-dessous). Une bonne politique doit opérer une mutation vers des techniques plus durables.
- *Les cultures d'exportation doivent procurer des revenus adéquats aux agriculteurs.* Dans la situation actuelle, les agriculteurs ne peuvent ni payer des salaires décentes à leurs travailleurs ni investir dans des techniques de production durable. Pour y remédier, il faut améliorer le niveau des prix à la production des cultures d'exportation.

Améliorer les prix à la production des cultures d'exportation nécessite avant tout une juste répartition des prix d'exportation. Dans bien des cas, une part trop large est toujours retenue par des organismes paraétatiques. Bien que la baisse de la qualité du cacao après le démantèlement des caisses de stabilisation et offices de commercialisation de Côte d'Ivoire et du Nigeria suggère que le simple démantèlement de ces organismes n'est pas forcément la solution,<sup>7</sup> cela ne signifie pas que les choses peuvent continuer de la même manière que par le passé.<sup>8</sup> La recherche et la vulgarisation doivent impliquer les agriculteurs pour qu'elles deviennent plus efficaces, et on doit laisser les commerçants privés concurrencer les organismes étatiques pour les obliger à devenir plus efficient. Cela laissera aussi de la place aux entreprises de type coopératif qui ne soient pas contrôlées par l'Etat.

Pourtant donner aux agriculteurs une part plus équitable du prix d'exportation ne suffira pas si les prix mondiaux sont eux-mêmes trop bas. Dans le reste de ce document, on se focalisera sur les possibilités pour la CEDEAO d'améliorer les prix qu'elle reçoit pour ses cultures d'exportation. Parce que les pays développés ne soutiennent pas un

<sup>5</sup> Chimni (1987). Koning et al. (2004). Maizels (1992).

<sup>6</sup> Voir STCP (2002) sur le travail des enfants dans les plantations de cacao.

<sup>7</sup> Voir l'explication dans Dorward et al. (à paraître) des raisons pour lesquelles les entrepreneurs privés peuvent échouer à reprendre les fonctions des organismes para étatiques dans les pays à bas revenu.

<sup>8</sup> Voir par exemple Laven (à paraître) sur l'Office du cacao au Ghana.

système multilatéral d'échanges dirigés, on considérera seulement les stratégies qui pourraient être appliquées par la CEDEAO seule, ou avec d'autres pays en développement.

### 3. Comment améliorer les prix des cultures d'exportation

Diverses approches ont été suivies pour améliorer les prix mondiaux des cultures d'exportation, y compris la libéralisation des échanges, la commercialisation des produits du commerce équitable ou des produits biologiques, et la formation de contre-pouvoirs contre les grandes firmes de négoce et de transformation.<sup>9</sup> Ces approches ne marchent pas toutes. Les pays développés ne coopéreront pas avec une (réelle) libéralisation des échanges quand elle heurtera leurs propres intérêts. De plus, les suites de l'effondrement des accords sur le cacao et le café montrent que la libéralisation des échanges n'a pas empêché les bas prix.

On a proposé le commerce équitable et la commercialisation des produits biologiques pour améliorer la durabilité sociale et environnementale sur un marché mondial libéralisé. Cependant les marchés de niche pour ces produits demeurent faibles; leur échelle limitée entraîne des marges commerciales élevées; et la certification nécessaire implique des coûts élevés qui pénalisent les petits agriculteurs.<sup>10</sup> Ces initiatives apportent des avantages à quelques agriculteurs et relèvent le niveau de prise de conscience des consommateurs de pays importateurs, mais elles ont peu d'effet sur les prix moyens.

Il est urgent d'instaurer un contre-pouvoir contre les firmes internationales géantes des filières de cultures d'exportation. Cependant on ne peut avoir une attitude ferme contre les gros acheteurs quand les marchés sont saturés. Un certain système de gestion internationale de l'offre est une conditionnalité de toute tentative d'amélioration du pouvoir de négociation des producteurs.<sup>11</sup> C'est pourquoi l'Union Africaine et le Groupe Africain de l'OMC ont remis à l'agenda international la gestion de l'offre des matières premières agricoles.<sup>12</sup> Effectivement, ajuster l'offre mondiale des cultures d'exportation à la hauteur de la demande mondiale est vital pour améliorer les prix mondiaux. Toutefois sa faisabilité diffère fortement entre les deux principales cultures d'exportation de la CEDEAO : le coton et le cacao.

#### *Le coton*

Le coton peut être produit aussi bien dans les pays tropicaux que tempérés. Un tiers du coton mondial est produit par les pays développés (voir Tableau 1). Les USA seuls comptent pour un cinquième. Notre hypothèse que les pays développés ne coopéreront pas implique que la gestion internationale de l'offre n'est pas possible pour cette culture. Même la "libéralisation" de l'OMC aura un faible effet sur les prix internationaux du coton. Alors que les scénarios d'études de modèles avec pleine libéralisation ont prédit des améliorations de prix supérieures à 10 pour cent,<sup>13</sup> des projections plus réalistes tournent autour de 1 pour cent.<sup>14</sup> Les pays producteurs de coton peuvent bien exiger une forte réduction des subventions, mais les USA ne feront pas plus que quelques concessions très modestes. Les conseillers de la libéralisation économique qui suggèrent qu'il en ira autrement tendent à prendre leur désir pour la réalité.<sup>15</sup>

**Table 1. Production de fibre de coton dans divers pays (moyenne 2000-2005)**

	En 1000 tonnes	% de la production mondiale
<b>Pays développés</b>	<b>7 023</b>	<b>34</b>
Etats-Unis	4 332	21
<b>Pays en développement</b>	<b>13 822</b>	<b>66</b>
CEDEAO	938	4
<b>Monde</b>	<b>20 844</b>	<b>100</b>

Source: FAOSTAT data, 2006

Cela laisse la CEDEAO avec une seule option possible pour améliorer réellement ses recettes tirées du coton : une campagne énergique de soutien à son industrie textile à petite et moyenne échelle en vue de transformer son propre coton en vêtements pour son propre marché. Cela doit être couplé avec des droits à l'importation sur le coton pour protéger ses agriculteurs contre des importations à bas prix, et des droits à l'importation sur le textile et les vêtements pour protéger ses filateurs et tailleurs contre les produits importés reposant sur le prix de dumping du coton. A coup sûr, une telle politique serait cohérente avec une division internationale du travail basée sur l'avantage comparatif. Même si les producteurs de textile d'Afrique de l'Ouest seraient moins productifs que les industries textiles de l'Inde et de la Chine, ce serait de la folie de continuer à exporter 95 pour cent du coton d'Afrique de

<sup>9</sup> See Lines (2005) for a comparison and discussion of these approaches.

<sup>10</sup> Clay et al. (2005). Talbot (2004).

<sup>11</sup> Koning & Robbins (2005). Robbins (2005).

<sup>12</sup> African Group (2006). African Conference of Ministers of Trade on Commodities (2005).

<sup>13</sup> E.g. Baffes (2004).

<sup>14</sup> See 'other crops' in table 3.2 of Polaski (2006).

<sup>15</sup> Even Brazil, which is pressuring the US to reduce its cotton subsidies, may in the end trade this demand for smaller reductions in its protection of manufactures and services.

l'Ouest à des industries lointaines et de le faire revenir sous forme de tissu et d'habits. Pourtant, réaliser cette option nécessite que la CEDEAO conserve assez d'espace politique pour protéger à la fois son agriculture et son industrie textile. Les conditions que l'UE prépare pour un Accord de Partenariat Economique élimineraient cette possibilité, et il serait donc nécessaire de rejeter ces conditions.

En plus de la transformation de la fibre de coton, on peut ajouter de la valeur au coton en utilisant les résidus. L'huile de la graine de coton - déjà utilisée comme de l'huile alimentaire - peut aussi être utilisée comme du carburant (et le tourteau pour nourrir le bétail ou pour en faire de la farine de coton). Même l'huile de coton de basse qualité, qui n'est pas adaptée à la consommation humaine, peut être utilisée pour en faire du biodiesel.<sup>16</sup> Dans le climat chaud des pays de la CEDEAO, un pourcentage important de l'huile de coton peut être mélangé avec du diesel tiré du pétrole sans transformation supplémentaire. A plus long terme, des techniques seront disponibles pour faire du bioéthanol à partir des résidus fibreux tels que ceux des déchets d'égrenage et des tiges de cotonniers.<sup>17</sup> Avec la hausse des prix des combustibles fossiles, l'utilisation des résidus du coton pour de la bioénergie est une option parfaite pour les pays producteurs de coton qui sont enclavés et où l'importation des combustibles est particulièrement coûteuse. Bien sûr, une telle politique devrait être combinée avec des mesures pour stimuler la production de huile végétale - y compris par des droits de douane - pour éviter une dépendance accrue des importations.

### Cacao

Le cacao ne fait pas face à une demande importante au sein de la CEDEAO. Par conséquent, pour améliorer les recettes qu'on en tire, il n'y a pas d'autre alternative que la hausse du prix mondial lui-même. Cela nécessite un arrangement international pour contrôler l'offre mondiale. A l'inverse du coton, les pays développés ne peuvent cultiver du cacao, ils ne peuvent donc contrecarrer un tel arrangement en accroissant leur propre production. De plus, à l'inverse des arachides ou du caoutchouc naturel, le cacao n'a pas de substituts proches et sa demande est inélastique. Grâce à cela, une faible réduction suffira à induire une amélioration significative des prix.<sup>18</sup> En fait, la CEDEAO serait bien placée pour prendre la tête d'une tentative de régulation du marché mondial du cacao. Elle produit 63 pour cent de l'offre mondiale (voir Tableau 2), à l'inverse par exemple du café où sa part est à peine supérieure à 3 pour cent.

**Table 2. Production de cacao dans divers pays (moyenne 2000-2005)**

	En 1000 tonnes	% de la production mondiale
<b>Pays de la CEDEAO</b>	<b>2 231</b>	<b>63</b>
Côte d'Ivoire	1 334	38
Ghana	523	15
Nigeria	352	10
Autres pays de la CEDEAO	23	1
<b>Pays non-CEDEAO</b>	<b>1 307</b>	<b>37</b>
Indonésie	534	15
Brésil	189	5
Cameroun	145	4
Autres pays non-CEDEAO	438	12
<b>Monde</b>	<b>3 538</b>	<b>100</b>

Source: FAOSTAT, 2006

De nombreux économistes (en particulier ceux liés à la Banque Mondiale) voient dans l'effondrement des accords internationaux de matières premières une preuve que la gestion de l'offre des cultures d'exportation est intrinsèquement impossible. Nous avons déjà dit ci-dessus que les raisons réelles de l'effondrement étaient plus politiques qu'économiques. Il est néanmoins vrai qu'une gestion mondiale de l'offre n'est pas une mince affaire à réaliser. Ceci est une raison supplémentaire pour prioriser la protection des cultures vivrières pour le marché intérieur, ce qui peut se faire par de simples droits à l'importation. C'est tout un défi de persuader assez de pays producteurs de diminuer leur offre d'une culture d'exportation; de garantir une mise en oeuvre équitable; et de s'assurer que les bénéfices atteindront effectivement les agriculteurs. Seuls les gouvernements et organisations agricoles de la CEDEAO peuvent décider si et quand elle sera prête pour ce défi. Cependant, s'ils envisagent de prendre une telle initiative, l'histoire des accords internationaux de matières premières livre d'importantes leçons :

- *Ne pas dépendre des pays importateurs.* Les anciens accords de matières premières dépendaient des pays importateurs pour la police des quotas d'exportation et le financement des stocks tampons. En outre, ces accords étaient négociés dans un cadre qui donnait un droit de veto aux pays importateurs. Le résultat a été des discussions sans fin, des mécanismes de contrôle inefficaces et l'effondrement des quelques accords en fonctionnement quand les pays importateurs ont changé d'avis dans les années 1980.<sup>19</sup> Si les pays producteurs

<sup>16</sup> Griffin & Jamallamudi (2002).

<sup>17</sup> Demirbaş (2005).

<sup>18</sup> Maizels et al. (1997).

<sup>19</sup> Chimni (1987). Koning et al. (2004). Maizels (1992).

désirent réintroduire des systèmes de gestion de l'offre, ils doivent le faire unilatéralement; tout juste comme les pays producteurs de pétrole l'ont fait avec l'OPEP. C'est pourquoi le Groupe Africain de l'OMC réclame des marges de manoeuvre pour de telles initiatives unilatérales dans sa proposition récente sur les problèmes des matières premières agricoles.<sup>20</sup> La coopération de quelques pays consommateurs serait une aide, mais le système ne doit pas dépendre de celle-ci.

- *Impliquer les organisations de paysans et de producteurs agricoles.* Les anciens accords sur les matières premières n'impliquaient que les gouvernements. Dans bien des cas, les bénéficiaires étaient accaparés par les bureaucraties (para)étatiques.<sup>21</sup> Ils n'atteignaient pas les agriculteurs, qui avaient donc peu d'incitations à coopérer. Pour corriger ces défauts, les organisations agricoles doivent jouer un rôle vital dans l'élaboration et la mise en œuvre de tout nouveau système.
- *Inclure les contrôles de la production.* Les accords de matières premières ont essayé de gérer l'offre par des stocks tampons et des quotas nationaux d'exportation. Cependant ils n'ont pas contrôlé le volume de la production elle-même. Cela a conduit à de la contrebande et à une surabondance de stocks car, une fois que la production a été récoltée, il est difficile de ne pas la mettre sur le marché. Les stocks tampons et les quotas d'exportation sont des instruments importants pour la gestion de l'offre, mais ils doivent être appuyés par des contrôles de la production pour rendre le système efficace.<sup>22</sup>

Deux difficultés principales doivent être surmontées pour une gestion de l'offre efficace du cacao. La première est de savoir comment empêcher certains pays producteurs d'agir comme des passagers clandestins qui bénéficient des prix améliorés mais restent en dehors de l'arrangement et ne limitent pas leur propre offre. La seconde est de savoir comment contrôler la production de millions de petits exploitants d'une façon équitable et efficace, dans des pays aux faibles infrastructures et aux capacités administratives limitées.

Les comportements de passager clandestin peuvent être découragés en recourant aussi bien à la carotte qu'au bâton. La "carotte" serait une règle qui autoriserait un transfert graduel des droits de production aux pays où le cacao peut être produit à un coût inférieur.<sup>23</sup> Cela réduit l'incitation à un comportement de passager clandestin pour ces pays où une production accrue est la plus attractive. Ce transfert devrait se faire selon une certaine formule objective sur lequel un accord aurait été conclu à l'avance par les pays participants. Les pays qui perdent une partie de leurs droits à quotas du fait de cette règle devraient recevoir une compensation financière pour les aider à diversifier leur production.

Le "bâton" serait une société commerciale spéciale créée par le Secrétariat international gérant le système. Cette société aiderait les interventions du Secrétariat sur le marché et agirait comme un courtier et agent commercial des pays participant qui voudraient recourir à ses services. Cependant elle ferait aussi des transactions qui, tout en étant rentables, réduiraient en même temps les prix et la stabilité du prix du cacao commercialisé en dehors de l'arrangement.<sup>24</sup> A nouveau, cela rendrait les comportements de passager clandestin moins attractifs pour les pays.

Comment contrôler la production de millions de petits exploitants est l'autre problème difficile à résoudre. Les pays développés ont utilisé des quotas individuels par agriculteur et des réductions de surfaces dans ce but.<sup>25</sup> Ils l'ont fait depuis les années 1930, bien avant que les ordinateurs et satellites puissent aider à la gestion de telles mesures. Cependant, les Administrations et infrastructures de nombreux pays à bas revenu sont plus faibles qu'elles ne l'étaient dans les pays développés même à cette époque.<sup>26</sup> C'est pourquoi, un angle d'attaque alternatif pourrait être de considérer une *approche écologique* de gestion de l'offre et de protection des forêts.<sup>27</sup> Nous esquissons ci-dessous les grandes lignes de ce que pourrait être une telle approche pour le cacao.

#### 4. Une approche écologique de la protection des forêts et de la gestion internationale de l'offre de cacao

Comme on l'a déjà dit ci-dessus, la CEDEAO produit 63 pour cent du cacao mondial. Trois pays - Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria - comptent pour 99 pour cent de la production de cacao de la CEDEAO (voir tableau 2). Les principaux producteurs de cacao autres que ceux de la CEDEAO sont l'Indonésie, le Brésil et le Cameroun. Il y a quinze ans, la Malaisie était un important producteur, mais sa production a fortement baissé. Actuellement le Vietnam est en train d'accroître sa production de cacao. Il y a quelques années, on annonçait qu'il désirait planter 100 000 hectares de cacao, ce qui signifierait quelque 3 pour cent de la production mondiale. Plus récemment le Vietnam semble avoir

---

<sup>20</sup> African Group (2006).

<sup>21</sup> Bohman et al. (1996). Gilbert (1996).

<sup>22</sup> Robbins (2003).

<sup>23</sup> Cf. Maizels (1992).

<sup>24</sup> Voir Koning & Robbins (2005).

<sup>25</sup> L'UE a encore des quotas laitiers individuels, et le Canada en a pour le lait et la volaille.

<sup>26</sup> Ailleurs, Peter Robbins (ancien négociant en matières premières tropicales) et moi-même avons proposé un système de quotas aux agriculteurs qui pourraient aussi fonctionner dans ces conditions (Koning & Robbins 2005). Cependant cela nécessite de solides organisations agricoles pour assurer une mise en œuvre équitable et efficace. Le système proposé dans ce document peut être plus facile à gérer.

<sup>27</sup> Ceci aussi a des précédents dans les pays développés. En particulier les Etats-Unis a longtemps utilisé des mesures de conservation de l'environnement pour réguler l'offre dans son secteur agricole.

modéré ses ambitions.<sup>28</sup> Il désire éviter l'expérience du café, où une forte augmentation de sa production a généré une crise mondiale qui a aussi affecté ses propres agriculteurs.

Il y a de bonnes raisons pour combiner la conservation de la biodiversité et la gestion de l'offre pour le cacao.<sup>29</sup> Sous sa forme actuelle le cacao est une culture nomade. Elle grignote des forêts vierges et laisse derrière un environnement dégradé après quelques décennies. De jeunes agriculteurs se déplacent pour défricher de nouvelles forêts, tandis que ceux qui ne peuvent pas suivre sont pris au piège de la baisse.<sup>30</sup> Le cycle est accéléré par un changement allant des plantations sous ombrages à des systèmes en plein soleil. Ces derniers donnent des rendements supérieurs, mais les parasites et maladies augmentent et la vie productive des cacaoyers est raccourcie. Le résultat est une déforestation à grande échelle et des conflits sur les ressources forestières en déperdition (la guerre en Côte d'Ivoire a commencé comme guerre du cacao).<sup>31</sup> De plus, cette façon de produire ne permettra pas de faire face à la demande mondiale croissante de cacao à l'avenir. Actuellement, l'offre est maintenue en consommant les dernières réserves forestières du Ghana et de Côte d'Ivoire - une situation qui est de toute évidence non durable. A plus long terme, on ne pourra faire face à la demande de cacao qu'en replantant les vieilles plantations, en revenant à des systèmes sous ombrage, et avec une exploitation plus soignée.<sup>32</sup>

Les gouvernements et organisations internationales prennent des initiatives pour combiner les systèmes ombragés et la conservation des forêts dans les zones frontalières, en replantant et en diversifiant les cultures dans les vieilles plantations de cacao.<sup>33</sup> Cependant la transition vers une production durable de cacao nécessite des prix qui rentabilisent l'investissement et le travail des agriculteurs pour replanter des arbres sous ombrage et lutter contre les parasites. Des marchés non régulés génèrent de fortes fluctuations de prix, qui sont amplifiées par le décalage entre les temps de plantation et de récolte et par la spéculation dans les marchés à terme du cacao de New York et de Londres.<sup>34</sup> En outre, depuis l'effondrement des accords sur le cacao, les prix internationaux du cacao ont fortement baissé, déprimant les prix à la production même là où la part des agriculteurs dans les prix d'exportation a augmenté (Figure 1). Ceci a aussi stimulé l'abus du recours au travail des enfants dans certaines zones.<sup>35</sup> De plus, des prix bas ont découragé les soins apportés à la récolte, à la fermentation et au séchage, en portant atteinte à la qualité de cacao. Dans les dernières années les prix se sont quelque peu redressés, mais pas assez pour permettre une mutation vers des méthodes de production durables. En outre, si rien ne change, les prix peuvent retomber dès que la guerre en Côte d'Ivoire sera terminée et que le Vietnam augmentera sa production.

Dans cette situation, un arrangement qui stabiliserait les prix mondiaux, améliorerait les revenus des agriculteurs et rendrait la production de cacao plus durable bénéficierait à toutes les parties prenantes. Les consommateurs seraient assurés que le chocolat qu'ils achètent n'implique pas de "travail d'esclave" ou de destruction de la forêt. Ils sont intéressés à tout ce qui peut aider à réduire la pauvreté qui entraîne une émigration massive et d'autres troubles affectant leurs propres régions. Les coûts à supporter pour eux seront négligeables. Le prix du cacao à la production représente à peine plus de 0,5 pour cent du prix final à la consommation. En outre, les deux prix n'ont pratiquement pas de lien entre eux. Quant aux négociants internationaux, transformateurs et détaillants, ils bénéficieraient de prix plus stables et prévisibles. Une hausse des prix aux producteurs n'affecterait pratiquement pas la demande de leurs produits. Inversement, cela pourrait largement accroître la marge de manoeuvre des agriculteurs pour investir dans des systèmes de production durables qui garantissaient une offre suffisante de cacao de bonne qualité sans risques pour les réputations. Seuls les spéculateurs qui gagnent de l'argent à partir des fluctuations de prix risqueraient de perdre.

Néanmoins, peu de parties prenantes prendront l'initiative d'un arrangement. Pour les consommateurs le cacao n'est qu'un de leurs nombreux produits de consommation, et les négociants et transformateurs n'aiment pas que les gouvernements "interfèrent".<sup>36</sup> C'est pourquoi l'initiative doit venir des organisations de paysans et de producteurs agricoles et des gouvernements des pays producteurs, pour qui un arrangement est bien plus urgent. Nous esquissons ci-après un plan d'action en 10 étapes qu'ils pourraient utiliser.

---

<sup>28</sup> International Herald Tribune, 2005-08-05 ([www.iht.com/articles/2005/08/04/bloomberg/sxcocoa.php](http://www.iht.com/articles/2005/08/04/bloomberg/sxcocoa.php)).

<sup>29</sup> Rice & Greenberg (2000).

<sup>30</sup> Voir divers chapitres dans Flood & Murphy (2004).

<sup>31</sup> Voir Woods (2003).

<sup>32</sup> Gilmour (2004). Wessel & Gerritsma (1993).

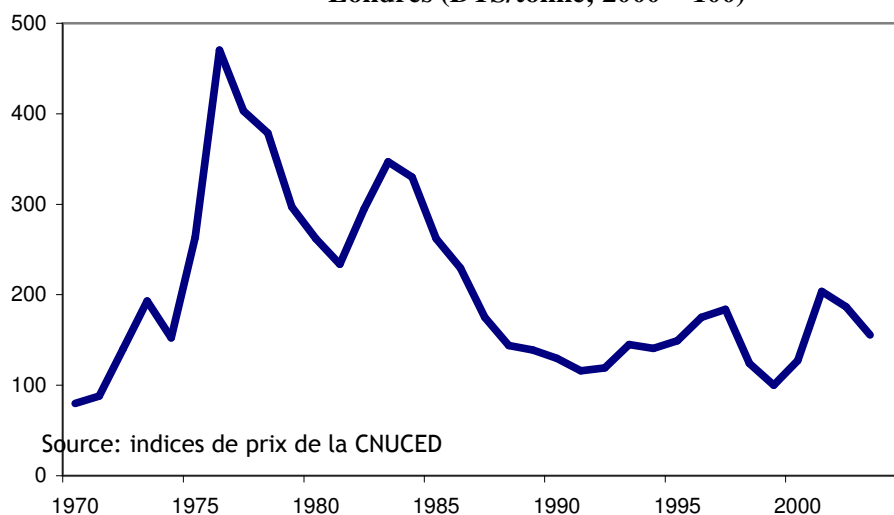
<sup>33</sup> Par exemple Government of Ghana et al. (2004).

<sup>34</sup> Maizels et al. (1997).

<sup>35</sup> STCP (2002).

<sup>36</sup> En outre, certains peuvent s'inquiéter qu'un arrangement compliquerait certaines manipulations comme l'abus des prix de transfert qui sont monnaie courante dans le commerce des matières premières.

**Figure 1: Prix de cacao dans les marchés de terme de New York & Londres (DTS/tonne; 2000 = 100)**



### **Un plan d'actions en dix étapes**

1. La première étape serait que les gouvernements et les organisations agricoles des pays producteurs de cacao s'unissent dans une organisation internationale des producteurs de cacao. L'initiative pourrait être prise par la CEDEAO en commun avec l'Indonésie, le Brésil et le Cameroun, qui contrôlent ensemble 87 pour cent du cacao mondial. L'organisation est dotée d'un secrétariat permanent. Celui-ci établit sa propre société de négoce, recrutant des cadres expérimentés et dignes de confiance qui partagent les objectifs de l'arrangement. (Ils pourraient être recrutés dans les rangs des négociants et gestionnaires ayant travaillé pour des sociétés de commerce équitable.) L'organisation demande le soutien de groupes citoyens et de sociétés de commerce équitable dans les pays consommateurs, et invite les négociants et transformateurs internationaux à coopérer, en faisant appel à leur responsabilité sociale d'entreprise. Sous la conduite du secrétariat international, les pays se mettent d'accord sur les quotas de base nationaux reçus par chacun. Ceux-ci sont basés sur les volumes produits durant une même période de base, par exemple les trois dernières années. Une certaine flexibilité est accordée aux nouveaux pays producteurs (Vietnam), et une formule est adoptée qui autorisera à l'avenir un transfert graduel des droits à quotas des pays à coûts élevés aux pays à bas coût (la "carotte" contre les passagers clandestins). Les pays se mettent d'accord sur la bande de prix nécessaire pour permettre des gains décents et la transition vers une production durable de cacao, et le secrétariat établit le pourcentage uniforme de réduction des quotas nationaux nécessaire pour ramener les prix dans cette bande. Une période de transition (par exemple de 5 ans) est fixée pour que tous les pays réduisent leur production pour s'ajuster au niveau de leurs quotas. Les gouvernements s'engagent à ce que, durant la période de transition, la part des prix à la production dans les prix à l'exportation ne soit pas réduite. De plus, les gouvernements et les organisations agricoles se mettent d'accord sur un niveau minimum de cette part des agriculteurs (par exemple 65 pour cent) à respecter après la période de transition.
2. Pour préparer la mise en oeuvre des quotas, chaque pays désigne deux types de zones:
  - *Les zones de non défrichement* sont des zones forestières où aucun défrichement n'est autorisé pour le cacao.
  - *Les zones de diversification* sont des anciennes zones de cacao à faible productivité où les cacaoyers doivent être arrachés et où des cultures de diversification seront développées. Cela peut être des plantations comme les citrus ou les palmiers à huile, mais aussi des cultures vivrières qui deviendront plus rentables quand les droits de douane sur les importations alimentaires auront été relevés. Les gouvernements préparent des plans de diversification pour ces zones, en consultation étroite avec les organisations agricoles.
3. La mise en oeuvre effective de l'arrangement démarre avec l'imposition par tous les pays producteurs d'une taxe commune à l'exportation. Celle-ci s'ajoute aux taxes nationales existantes, et la recette totale de cette nouvelle taxe est transférée au secrétariat international. Celui-ci en utilise une partie pour que sa société de négoce achète des stocks et des excédents de production suffisants pour rapprocher le prix du marché mondial du cacao à l'intérieur de la bande de prix agréée. De préférence ce sont les produits de basse qualité qui sont retirées du marché. A part le stock tampon, tous les achats sont détruits ou dénaturés (par exemple au profit de l'alimentation animale) pour induire des anticipations de hausses de prix, stimulant ainsi le stockage privé et limitant l'échelle de l'intervention requise. Pour gagner un soutien suffisant des agriculteurs, les prix du marché mondial sont relevés suffisamment pour autoriser une certaine amélioration immédiate des prix au producteur en dépit de la taxe.

4. En même temps, la société de négoce du secrétariat commence ses activités de "bâton" contre les passagers clandestins. Du fait de ses relations directes avec le secrétariat, les organisations agricoles et les gouvernements participants, la société a des informations sur le marché supérieures. Elle peut aussi accorder des options d'achat avec des risques limités parce qu'elles sont endossées par les pays membres. La société utilise ces avantages pour des transactions rentables qui ont pour effet de réduire le niveau et la stabilité des prix pour les pays passagers clandestins. Par exemple, la société peut acheter ou vendre de façon inattendue les produits des passagers clandestins, dans les périodes à court terme de pénuries ou de surabondances sur le marché des passagers clandestins ou racheter ces productions de façon rentable. Cela aura l'effet d'augmenter l'incertitude sur le segment du marché des passagers clandestins. Plusieurs autres types de tactiques de "guérilla" seraient accessibles à la société en utilisant des stratégies de produits dérivés plus sophistiquées. Les sociétés de commerce équitable et de produits biologiques pourraient soutenir cette action en n'acceptant aucun cacao produit dans les pays passagers clandestins.<sup>37</sup>
5. Une partie de la recette de la taxe est reversée aux gouvernements pour financer les changements dans les zones de diversification. Ils l'utilisent pour établir des filières de commercialisation et pour accorder des crédits aux agriculteurs pour faire le pont avec la période où les nouvelles cultures seront récoltées, en accord avec les plans de diversification qui ont été préparés dans ce but. En plus les agriculteurs des zones de diversification reçoivent des primes pour arracher leurs cacaoyers (y compris les plantations abandonnées, qui sont le refuge de parasites et de maladies). L'arrachage est volontaire, et la prime doit être suffisante pour persuader les agriculteurs. Cependant les gouvernements devraient faire savoir clairement que, après la période de transition, toute commercialisation de cacao des zones de diversification sera bannie. Le processus de diversification est contrôlé par le secrétariat international pour s'assurer que l'on a fourni aux agriculteurs des alternatives attractives et que les cacaoyers sont effectivement arrachés. Au fur et à mesure que l'arrachage avance, le volume des excédents que le secrétariat a besoin d'acheter sur le marché mondial pour maintenir le niveau du prix diminuera, de telle sorte qu'une part croissante de la taxe peut être rétrocédée pour la diversification et l'arrachage.
6. Le secrétariat transfère une autre part de la recette de la taxe à l'exportation aux organisations de paysans et de producteurs agricoles. Celles-ci l'utilisent pour une campagne de mobilisation énergique pour que les agriculteurs des zones cacaoyères s'organisent en associations autogérées. Ces organisations locales prennent en charge l'achat en gros et le calibrage, de telle sorte que les fèves de haute qualité puissent recevoir un meilleur prix, ce qui stimulera les agriculteurs à améliorer la fermentation et le séchage. Elles fournissent aussi du crédit aux agriculteurs pour les intrants et le paiement de la main-d'oeuvre, et peuvent entreprendre des activités communautaires comme la fourniture de pompes à eau, de moulins à céréales ou de l'électricité. Les associations locales se regroupent en unions nationales qui peuvent négocier avec leurs gouvernements.
7. Après la période de transition, suffisamment de cacaoyers ont été arrachés pour soutenir les nouveaux prix sans destruction supplémentaire d'excédents. Le secrétariat international peut limiter ses interventions de marché à la gestion d'un stock tampon pour la stabilisation de prix à court terme et des opérations commerciales pour décourager les passagers clandestins, ce qui devrait s'autofinancer. Les gouvernements sont maintenant libres d'utiliser une partie des gains accrus de l'exportation de cacao pour des objectifs tels que les investissements publics en routes, pour la santé et l'éducation, et aussi en dehors des zones cacaoyères. Ils négocient les prix à la production du cacao avec les unions des associations de producteurs de cacao. Cependant on respectera la part minimale des prix à la production dans les prix à l'exportation sur laquelle un accord avait été trouvé précédemment.
8. Pendant ce temps, la taxe commune à l'exportation est maintenue. Le secrétariat international transmet aux associations de producteurs de cacao la recette de la taxe qui n'est désormais plus nécessaire pour d'autres objectifs. Celles-ci l'utilisent pour donner des aides à l'hectare de cacao aux agriculteurs. Dans les cas de contrats de métayage (*abusa*, *abunu* etc.), les aides sont partagées entre les propriétaires et les métayers en proportion de leurs parts. Pour être éligibles aux aides, les agriculteurs doivent remplir certains standards. Seuls les champs en production reçoivent des aides, aucune exploitation des ouvriers ne doit être tolérée, etc. Une condition importante est que les champs doivent être sous ombrages ou qu'un travail sérieux soit entrepris pour réintroduire des arbres d'ombrage (qui peuvent commencer avec l'ombrage des bordures). Les agriculteurs qui se sentent traités de façon inéquitable peuvent faire appel à des comités d'arbitrage. L'allocation des aides par les associations est supervisée par des représentants du secrétariat international. Si celui-ci trouve qu'une association manque d'équité ou d'efficacité, elle peut la remplacer par d'autres organisations, des institutions de confiance comme des églises, ou par ses propres agents si nécessaire.
9. Une fois que l'équilibre sur les marchés internationaux n'est plus menacé, on recherchera la hausse des rendements de façon soutenable. Les associations locales et les agents de vulgarisation organisent des champs-écoles pour les agriculteurs pour introduire un meilleur sarclage, l'arrachage des cabosses malades, et les traitements (de préférence avec des pesticides biologiques comme le *neem*). La replantation des cacaoyers en combinaison avec la reforestation et la diversification des plantations est stimulée dans des zones identifiées. Des plans sont établis à cette fin par les gouvernements en consultation étroite avec les organisations agricoles. Pendant ce temps, on prendra soin de maintenir la production dans les limites des quotas nationaux. Une raison pour donner aux agriculteurs des aides à l'hectare plutôt que des prix supérieurs au kilo est d'éviter que des

---

<sup>37</sup> Voir Koning & Robbins (2005).

hausse incontrôlée de rendement ne sapent l'effort d'équilibrer le marché.<sup>38</sup> En outre, de nouvelles mesures d'arrachage et de diversification peuvent être requises pour empêcher que les replantations et les rendements améliorés ne causent une nouvelle surproduction. Les gouvernements et organisations agricoles gèrent l'offre en équilibrant toutes les mesures. Les entreprises de commerce équitable et de produits biologiques peuvent apporter leur obole en utilisant leurs primes de marché de niche en accord avec les plans que les gouvernements et les organisations agricoles établissent dans ce but.

10. Au fil des ans, la bande de prix qui est maintenue par l'arrangement est ajustée aux coûts de production dans les pays participants. La demande mondiale de cacao augmente de quelque 2 pour cent par an, ce qui signifie que les quotas nationaux peuvent être graduellement étendus. Tous les quatre ou cinq ans, une petite partie de la marge de quotas est transférée des pays producteurs à hauts coûts vers les pays à bas coûts selon la formule sur laquelle les pays participants se sont mis d'accord. Pour éviter des malentendus, cette formule devrait être basée sur des indicateurs objectifs qui peuvent être vérifiés par le secrétariat international.<sup>39</sup> De préférence, la hausse générale des quotas devrait dépasser la perte des droits de production des pays à coûts élevés, de telle sorte qu'aucun pays ne soit forcé de réduire sa production en volume absolu. Les pays qui perdent des droits à quotas reçoivent une compensation financière d'un fonds d'ajustement. Celui-ci est géré par le secrétariat international et financé pour partie à partir de la taxe commune à l'exportation et pour partie par des contributions des pays ayant bénéficié de transferts de quotas.<sup>40</sup> La compensation financière sert à aider les agriculteurs des pays à coûts élevés à diversifier leur production. Les gouvernements et organisations agricoles décident ensemble de la manière d'utiliser l'argent de la compensation.

### ***Certaines estimations***

Pour illustrer la faisabilité financière et économique de ce plan d'action, on a construit un modèle économique simple pour estimer les résultats d'une version concrète. Le modèle est un modèle de simulation d'équilibre partiel basé sur des données d'un marché stylisé pour 2002/03 (Lass 2004). L'offre et la demande y répondent aux changements de prix selon des estimations d'élasticités empiriques pour le secteur cacao basées sur Maizels et al (1997). On distingue six régions : CEDEAO, Indonésie, Cameroun, Brésil, un groupe agrégé incluant tous les autres pays producteurs de cacao, et le reste du monde. Cette dernière région comprend tous les pays qui consomment mais ne produisent pas de cacao. Le modèle considère la période 2006 à 2020. Il pose que la demande mondiale de cacao augmente de 2 pour cent par an. Pour certains détails sélectionnés, voir le Tableau 3 ci-dessous.<sup>41</sup>

Pour estimer les résultats du plan d'action ci-dessus, nous devons prendre un certain nombre de décisions concrètes (voir Tableau 4 ci-dessous). On suppose que le plan serait introduit en 2006. Cette année-là, une interdiction de nouveaux défrichements serait introduite dans les zones sans défrichement. On suppose que cela réduit l'expansion autonome (indépendante du prix) de la zone cacaoyère de 0,5 à 0,2 pour cent par an. En outre on introduit une taxe à l'exportation de 300 \$ par tonne (15 pour cent du prix du marché mondial). 2 pour cent des recettes sont utilisées pour financer les coûts opérationnels du secrétariat international, est ceci chaque année. Jusqu'en 2010, 10 pour cent de plus des recettes sont transférés aux organisations agricoles et de producteurs pour leur campagne d'organisation des producteurs de cacao en associations autogérées.

Durant la même période, le reste des recettes est utilisé pour acheter et retirer du marché les excédents de production et pour arracher des cacaoyers et développer des cultures alternatives dans les zones de diversification. En 2006, 275 000 tonnes de cacao sont achetées et détruites ou dénaturées. Ces achats baissent les années suivantes pour s'annuler en 2010. On peut voir les achats annuels au tableau 4. Celui-ci montre aussi les parts de la zone cacaoyère totale retirées de la production par arrachages dans les zones de diversification.

En 2006, 1 pour cent de la zone est retiré de la production, puis 2,5 pour cent par an de 2007 to 2009, et 0,5 pour cent par an de 2009 à 2011. Au total, 10 pour cent de la surface cacaoyère totale est soustraite à la production. Parce que les vieilles plantations de cacao sont peu productives et que les plantations qui ne sont plus récoltées sont arrachées, on estime que cela correspond à une réduction de 2,5 pour cent de la production totale de cacao. On estime que le coût de l'arrachage (prime d'arrachage plus coûts de la diversification) à 10 fois la valeur du cacao que les cacaoyers arrachés produisaient (ou auraient produit s'ils avaient été récoltés).

---

<sup>38</sup> Dans plusieurs pays, les agriculteurs ont une large marge de manœuvre pour accroître les rendements par des méthodes de culture et de récolte plus soignées (Dormon et al. 2006), et de fortes hausses des prix pourraient les pousser à l'utiliser.

<sup>39</sup> Des indicateurs possibles sont les prix d'achat que les agriculteurs consentent à payer pour les plantations de cacao ou les aides nécessaires pour les inciter à replanter.

<sup>40</sup> Cf. Talbot (2004: 216-217).

<sup>41</sup> Plus de détails sont disponibles sur demande aux auteurs.

**Table 3. Quelques caractéristiques du modèle mondial du cacao**

	unit	ECOWAS	Cameroon	Brazil	Indonesia	Other Prod	RoW	average
<i>Market and policy data</i>								
land area used	1000 ha	686.70	49.00	56.70	148.75	124.60	0.00	1065.75
production	1000 t	1962.00	140.00	162.00	425.00	356.00	0.00	3045.00
share in production	%	0.64	0.05	0.05	0.14	0.12		1.00
demand	1000 t	64.72	16.18	40.45	404.50	80.90	2438.25	3045.00
excess supply	1000 t	1897.28	123.82	121.55	20.50	1275.10	-2438.25	0.00
world market price	\$	1500.00	1500.00	1500.00	1500.00	1500.00	1500.00	1500.00
parastatal agency financing tax (ad valorem)	\$	100.00	50.00	50.00	50.00	50.00	0.00	0.00
distribution and handling margin (fixed)	\$	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
producer price of beans	\$/t	1300.00	1350.00	1350.00	1350.00	1350.00	1400.00	1400.00
producer revenue total	mill.\$	2550.60	189.00	218.70	573.75	480.60	0.00	4012.65
<i>Behavioural response &amp; technical coefficients</i>								
supply price elasticity	-	0.25	0.25	0.25	0.25	0.50	0.50	
land input elasticity	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	
land input-output price elasticity	-	0.13	0.13	0.13	0.13	0.50	0.50	
demand price elasticity	-	-0.25	-0.25	-0.25	-0.25	-0.25	-0.15	
demand income elasticity	-	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10	0.55	
income growth	%	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	2.50	
yield shaded/yield unshaded	fraction	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	
slippage factor uprooted land	fraction	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75	
exogenous land increase growth rate	%	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	

Sources : estimations personnelles basées sur Lass (2004) et Maizels et al. (1997)

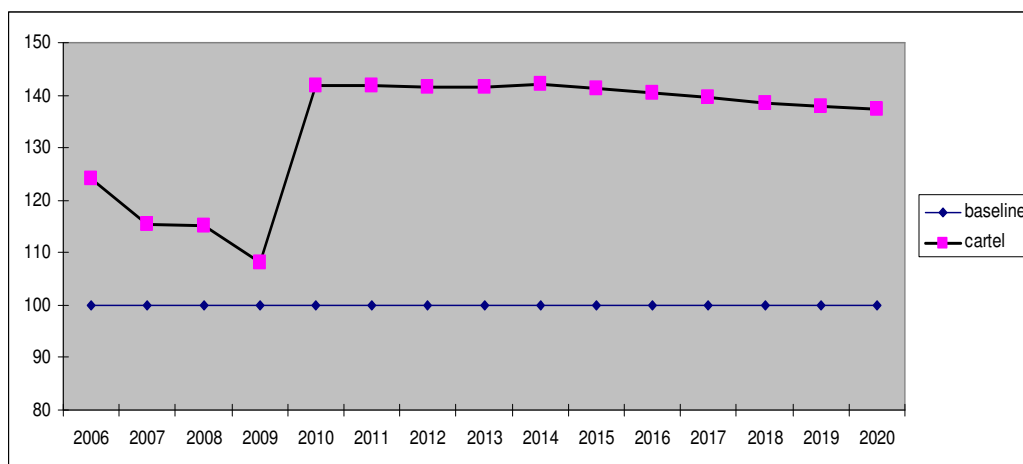
**Table 4. Composantes des instruments de politique appliqués**

	Taxe à l'exportation (\$/tonne)	Intervention sur le marché (1000 tonnes)	Surface arrachée (% de la surface totale)	Dépenses de diversification (\$/hectare)	Aides directes (\$/tonne)
2006	300	275	1	18261	0
2007	300	190	2.5	17816	0
2008	300	175	2.5	18178	0
2009	300	100	2.5	17860	0
2010	300	0	0.5	15875	240
2011	300	0	0.5	16255	240
2012	300	0	0.5	16524	240
2013	300	0	0	16851	240
2014	300	0	0	17218	240
2015	300	0	0	17460	240
2016	300	0	0	17714	240
2017	300	0	0	17965	240
2018	300	0	0	18205	240
2019	300	0	0	18492	240
2020	300	0	0	18793	240

Cette combinaison de la destruction des excédents et des réductions de surface permet une hausse immédiate des prix à la production du cacao d'environ 10 pour cent, comparé à la situation sans intervention (voir Figure 2). A partir de 2010, l'essentiel des recettes de la taxe d'exportation est transféré aux associations de producteurs de cacao pour accorder des aides à l'hectare de cacao aux agriculteurs qui produisent d'une façon socialement et écologiquement durable. (Le tableau 5 montre les recettes de la taxe d'exportation et l'évolution de la manière dont elles sont dépensées dans le temps). On estime que tous les agriculteurs ajustent leur production de telle sorte que tous reçoivent ces aides. Les aides induiront de nouvelles augmentations de rendement et de surface, mais dans une moindre mesure que ne le feraient des hausses pures et simples de prix. Pour rester prudents, on estime néanmoins que l'effet des aides sur les rendements sera semblable à celui d'une hausse correspondante de prix, mais on estime

que l'interdiction de nouveaux défrichements dans les zones sans défrichement réduit l'effet sur la surface d'un cinquième. Le résultat des aides et des effets sur les prix est que les agriculteurs perçoivent maintenant environ 40 pour cent plus que ce qu'ils auraient gagné sans l'arrangement (voir la Figure 2). Simultanément, 2 pour cent des recettes de la taxe d'exportation sont disponibles pour des objectifs supplémentaires tels que pour le fonds d'ajustement pour compenser les pays qui perdent des droits de production au pays ayant des coûts de production inférieurs.

**Figure 2. Recettes des producteurs avec le programme de gestion de l'offre (indices, la ligne inférieure sans le programme est à l'indice 100)**



**Table 5. Recettes et dépenses de la taxe d'exportation (en 1000 \$)**

	Recettes de la taxe d'exportation	Coûts du Secrétariat	Interventions sur le marché	Dépenses de diversification	Campagne de mobilisation des organisations agricoles	Aides directes
2006	830394	16608	502173	194615	83039	0
2007	817782	16356	338507	474689	81778	0
2008	821481	16430	318123	484342	82148	0
2009	811453	16229	178604	475869	81145	0
2010	815531	16311	0	84595	81553	761717
2011	823656	16473	0	86617	0	767836
2012	832799	16656	0	88051	0	774967
2013	841622	16832	0	0	0	781757
2014	854121	17082	0	0	0	791435
2015	864775	17296	0	0	0	799845
2016	874526	17491	0	0	0	807518
2017	884437	17689	0	0	0	815331
2018	894562	17891	0	0	0	823336
2019	904512	18090	0	0	0	831138
<b>2020</b>	<b>914511</b>	<b>18290</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>838966</b>

Pour tester la vulnérabilité du programme aux comportements de passager clandestin, un scénario semblable a été testé, mais alors on a fait l'hypothèse que seuls la CEDEAO, l'Indonésie, le Cameroun et le Brésil coopéreraient. Les résultats de la simulation ont montré que cela change les résultats, mais de façon limitée. Le programme marcherait toujours, serait faisable et attractif pour le cartel des pays participant.<sup>42</sup>

<sup>42</sup> Le modèle présenté n'est qu'une illustration et ne fournit qu'une version simplifiée du marché du cacao et de l'arrangement de la politique cacaoyère. Les types de production sous ombrage/sans ombrage sont encore traités de façon exogène. De plus aucune réallocation de quotas entre pays n'est encore considéré. La croissance du marché due à la croissance de la demande crée une réponse de l'offre qui implique qu'approximativement tous les pays producteurs étendent proportionnellement leur production.

## 5. Conclusion

Nous estimons que notre proposition serait un arrangement solide et transparent. Il s'autofinance et ne dépend pas de soutiens extérieurs. Pourtant la durabilité améliorée qu'il permettra attirera les consommateurs et aidera à persuader d'autres parties prenantes. Les opérations de la société de négoce et le transfert graduel des droits à quotas aux pays à faible coût diminueront les incitations pour les pays à adopter des politiques de passagers clandestins. Le rôle important du secrétariat international assure à tous les participants que les principes sur lesquels ils se sont mis d'accord seront appliqués équitablement. La souveraineté des gouvernements nationaux est respectée, puisqu'ils contrôlent la restructuration de leur secteur du cacao et négocient la répartition du prix d'exportation dans leur propre pays.<sup>43</sup> La part minimale que les agriculteurs obtiennent de ce prix, le pouvoir de négociation de leurs nouvelles associations, et l'allocation des aides à l'hectare à travers ces associations, assurent que les agriculteurs en bénéficieront. La supervision du secrétariat international sur le processus d'allocation garantit l'équité pour les agriculteurs individuels.

L'arrangement est conforme aux règles du GATT (Accord général sur les droits de douane et les échanges). Dans son article XXXVIII, il autorise les pays membres à entrer dans des arrangements internationaux *"pour stabiliser et améliorer les conditions des marchés mondiaux"* de matières premières. De tels arrangements peuvent comporter des mesures *"conçues pour atteindre des prix stables, équitables et rémunérateurs pour les exportations de tels produits"*. Dans sa proposition récente à l'OMC, le Groupe Africain a souligné que ce texte autorise une action unilatérale des pays producteurs, compris en levant une taxe à l'exportation pour les objectifs indiqués ci-dessus.<sup>44</sup>

Le système présenté ci-dessus n'est pas le seul possible. Des élaborations alternatives pourraient aussi faire l'affaire, et d'autres traits pourraient être ajoutés. Par exemple, la réintroduction de l'ombrage et la diversification couplée à la reforestation contribueraient à la séquestration du carbone, de telle sorte que des mécanismes du protocole de Kyoto pourraient être invoqués pour aider à financer l'arrangement.<sup>45</sup> Les gouvernements et organisations agricoles devraient étudier soigneusement et comparer toutes les possibilités.

Un aspect critique de tout plan pour contrôler l'offre de cacao est la diversification pour permettre l'arrachage des plus vieux cacaoyers. Cela ne devrait pas dépendre seulement des cultures d'exportation, qui peuvent elles-mêmes avoir tendance à la surproduction. Les cultures vivrières doivent aussi être impliquées. Cela nécessite que les cultures vivrières deviennent plus attractives, ce qui n'est possible que si l'on augmente les droits de douane. Ceci est une raison supplémentaire pour que la gestion de l'offre des cultures d'exportation s'inscrive dans une politique plus large de *souveraineté alimentaire*.

Toute proposition de gestion de l'offre provoquera la critique des opposants qui exagéreront l'importance de la bureaucratie impliquée. En réalité, les coûts de son administration seront éclipsés par l'accroissement des gains à l'exportation. De plus, une telle hausse rendra inutile le besoin de nombreux projets d'aide, qui impliquent des coûts d'administration et des inefficacités bien supérieurs à la gestion de l'offre. Néanmoins les tentatives d'introduire la gestion de l'offre dans les cultures tropicales d'exportation peuvent être confrontées à la résistance des pays développés et des institutions financières internationales qui peuvent menacer de retirer leurs aides ou préférences commerciales. Les pays en développement doivent s'entre aider à supporter les pressions et annoncer qu'elles ne coopéreront sur les thèmes importants pour les pays développés (par exemple les droits des investisseurs étrangers) que si ces derniers promettent de ne pas entreprendre de telles actions. Une fois que les systèmes de gestion de l'offre seront effectifs pour un certain nombre de cultures, des taxes à l'exportation pourraient être utilisées pour établir un fonds commun pour soutenir la balance des paiements, ce qui pourrait relâcher la mainmise des donateurs internationaux sur les pays en développement.

Un dernier mot doit être dit sur la transformation. Des raisons variées sont avancées contre la transformation à grande échelle du cacao pour l'exportation en Afrique de l'Ouest. Les conditions tropicales sont peu propices au stockage des fèves de cacao et entraînent des coûts énergétiques supérieurs pour la climatisation; la transformation est intensive en capital et n'apporte que des emplois limités pour les travailleurs; et les produits intermédiaires et finis du cacao sont moins facilement transportables que les fèves elles-mêmes.<sup>46</sup> Néanmoins ceci n'excuse pas les droits élevés à l'importation que les pays développés appliquent aux produits transformés des pays en développement. Pour les cultures dont la transformation est moins difficile, l'escalade tarifaire est un sérieux obstacle aux activités qui pourraient ajouter de la valeur aux produits bruts eux-mêmes. L'élimination de cet obstacle reste une demande vitale et justifiée.

---

<sup>43</sup> La manière active dans laquelle celui-ci utilise son intelligence supérieure du marché pour faire échouer les passagers clandestins contraste avec le rôle passif des anciens accords sur les matières premières, qui n'ont guère fait plus que de gérer des stocks tampons. D'une certaine façon, le rôle de société de négoce que nous proposons pourrait être comparé à celle de banques centrales, qui cherchent à contrôler l'offre monétaire et à contrecarrer les flux de capitaux spéculatifs à court terme.

<sup>44</sup> African Group (2006).

<sup>45</sup> Newmark (1998). Sonwa (2004). Il peut être nécessaire d'invoquer les clauses de reclassification des forêts du Mécanisme de Développement Propre pour bénéficier de ces facilités.

<sup>46</sup> ITC (2001: ch. 17).

## References

- Groupe Africain, *Modalités pour les négociations sur les problèmes des matières premières agricoles*, Proposition soumise à la session spéciale du Comité de l'agriculture de l'OMC, TN/AG/GEN/18, 7 juin 2006.
- Conférence des Ministres du Commerce de l'Union Africaine sur les matières premières, *Déclaration d'Arusha et plan d'action sur les matières premières africaines*, Arusha, 23-25 novembre 2005.
- K. Anderson & W. Martin, 'Agricultural trade reform and the Doha Development Agenda', *The World Economy*, vol. 28 (2005)9 1301-1327.
- Baffes, J. (2004), *Cotton Market Setting, Trade Policies, and Issues*. World Bank Policy Research Working Paper 3218.
- Bohman, M., Jarvis, L. & Barichello, R. (1996). 'Rent seeking and international commodity agreements: the case of coffee', *Economic Development and Cultural Change*, vol. 44(2) 379-404
- B.S. Chimni, *International commodity agreements: a legal study*, London etc. 1987.
- J.W. Clay, A. Dufey & J. MacGregor, 'Leverage points for encouraging sustainable commodities', in T. Lines (2005) 201-226.
- C.L. Delgado, J. Hopkins & V. Kelly, *Agricultural growth linkages in Sub-Saharan Africa*. IFPRI Research Report 107, Washington, DC. 1999.
- A. Demirbaş, 'Bioethanol from cellulosic materials: a renewable motor fuel from biomass', *Energy Sources*, 27 (2005) 327-337.
- Dormon, E.N.A., C. Leeuwis, A. van Huis, F.Y. Fiadjoe, & O. Sakyi-Dawson, 2006. *Creating space for innovation: the case of cocoa production in the Suhum-Krabo-Coaltar District of Ghana*. Submitted to International Journal of Agricultural Sustainability.
- Dorward, A. R., J. G. Kydd, J. A. Morrison and C. Poulton (forthcoming). 'Institutions, markets and economic coordination: Linking Development Policy to Theory and Praxis.' *Development and Change*.
- FAO, *Towards appropriate agricultural trade policy for low-income developing countries*, FAO Trade Policy Technical Notes no. 14, Rome 2006.
- J. Flood & R. Murphy (eds), *Cocoa futures; a source book of some important issues facing the cocoa industry*, CABI Commodities, 2004.
- C.L Gilbert, 'International commodity agreements: an obituary notice', *World Development*, vol. 24 (1996)1 1-19.
- M. Gilmour, 'Towards sustainable cocoa production', in J. Flood & R. Murphy (2004) 150-161.
- Government of Ghana, Conservation International & UNDP, *Conserving Globally Significant Biodiversity in Cocoa Production Landscapes in West Africa*, Concept paper for a full size project (revised), submitted to UNDP/GEF, March 2004.
- R.C. Griffin & M. Jamallamudi, *The economic circumstances of cottonseed oil as biodiesel*, Texas A&M University, College Station 2002.
- P.B.R. Hazell & A. Roell, *Rural growth linkages: household expenditure patterns in Malaysia and Nigeria*. IFPRI Report no. 41, Washington, D.C. 1983.
- ICCO, *Annual report 2003/2004*, London 2005.
- ITC, *Cocoa: a guide to trade practices*, Geneva 2001.
- B.F. Johnston & J.W. Mellor, 'The role of agriculture in economic development', *American Economic Review*, 51 (1961) 566-593.
- N. Koning, *Agriculture, development and international trade: what can be learned from the common agricultural policy of the European Union*. Paper prepared for the ECOWAS Forum on Food Sovereignty, Niamey, 7-9 November 2006.
- N. Koning, M. Calo & R. Jongeneel, *Fair trade in tropical crops is possible: international commodity agreements revisited*, North-South discussion paper no. 3, Wageningen 2004.
- N. Koning & P. Robbins, 'Where there's a will there's a way: supporting the prices of tropical export crops', in T. Lines (2005) 181-200.
- S. Kuznets, *Modern economic growth*, New Haven 1966.
- T. Lass, 'Balancing cocoa production and consumption', in J. Flood & R. Murphy (eds), *Cocoa futures; a source book of some important issues facing the cocoa industry*, CABI Commodities, 2004 pp. 8-15.
- A. Laven, *The risky business of cocoa in Ghana: local entrepreneurs in a buyer-driven chain*, draft chapter PhD thesis UvA (forthcoming).
- T. Lines (ed.), *Agricultural commodities, trade, and sustainable development*, IIED/ICTSD, London & Geneva 2005.
- Maizels, A. (1992). *Commodities in crisis: the commodity crisis of the 1980s and the political economy of international commodity policies*, Oxford: Clarendon Press.
- Maizels, A., R. Bacon & G. Mavrotas, *Commodity supply management by producer countries: a case-study of the tropical beverage crops*, Clarendon Press: Oxford 1997.
- Newmark, T.E., *Carbon sequestration and cocoa production: financing sustainable development by trading carbon emission credits*, Paper presented at the First international Workshop on Sustainable Cocoa Growing, 29 March - 3 April 1998, Smithsonian Tropical Research Institute, Panama.
- S. Polaski, *Winners and losers: impact of the Doha Round on developing countries*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington D.C. 2006.
- Rice, R.A., & R. Greenberg, 'Cacao cultivation and the conservation of biological diversity', *Ambio*, bol. 29 (2000)3 167-173.
- Robbins, P. (2003). *Stolen fruit: the tropical commodities disaster*, London etc.: Zed Books & CTA.
- P. Robbins, *Supply-side measures for raising low farm-gate prices of tropical beverage commodities*, TRADE research paper no. 3, South Centre, Geneva 2005.
- Sonwa, D.J., *Biomass management and diversification within cocoa agroforests in the humid forest zone of Southern Cameroon*, Göttingen 2004.
- STCP, *Child labor in the cocoa sector of West Africa: a synthesis of findings in Cameroon, Côte d'Ivoire, Ghana and Nigeria*, Croydon 2002.
- Talbot, J.M., *Grounds for agreement: the political economy of the coffee commodity chain*, Lanham 2004.
- C.P. Timmer, 'The agricultural transformation'. H. Chenery and T.N. Srinivasan (eds.), *Handbook of development economics*, vol. I. Amsterdam 1988, pp. 275-331.
- C.P. Timmer, 'Getting agriculture moving: do markets provide the right signals?' *Food Policy*, 20 (1995) 455-472.
- M. Wessel & W. Gerritsma, *Rethinking the shade policy for cocoa growing in West Africa*, paper for the 11<sup>th</sup> International Cocoa Research Conference, 18-24 July 1993, Yamoussoukro (Côte d'Ivoire).
- D. Woods, 'The tragedy of the cocoa pod: rent-seeking, land and ethnic conflict in Ivory Coast', *Journal of Modern African Studies*, vol. 41 (2003)4 641-655.